

# Les femmes dans la transformation

**D'une étude réalisée au Gujarat, il ressort que la modernisation des ateliers de traitement des produits de la mer depuis la mondialisation n'a pas vraiment changé la situation des ouvrières de ce secteur**

**Nikita Gopal,  
Geethalakshmi V,  
Unnithan G R,  
Murthy L N, Jeyanthi P,**  
de l'Institut central des  
technologies de pêche  
(CIFT), Inde

Les établissements de traitement des produits de la mer, installés dans les divers États à façade maritime de l'Union indienne, sont presque entièrement tournés vers l'exportation. Au cours de l'exercice financier 2006-2007, 610 000 tonnes ont été exportées, pour une valeur de 1,8 milliard de dollars. Les consommateurs étant de plus en plus soucieux de la qualité de leur alimentation, les pays importateurs sont devenus plus exigeants sur la sécurité et la qualité des produits. Cela a entraîné une amélioration considérable des infrastructures dans la filière, les usines s'efforçant de se mettre aux normes internationales, européennes ou autres. Il semblait opportun d'analyser l'impact de cette évolution sur la situation des femmes qui prédominent dans ce secteur. L'amélioration des normes de qualité

et il s'élève encore pour le personnel précaire et temporaire, où on compte deux femmes pour un homme. Au niveau des agents de maîtrise, ce sont les hommes qui dominent. Au niveau de la direction, la présence des femmes n'est que de 4 %. On en trouve aussi quelques-unes comme techniciennes pour le contrôle de la qualité.

La quantité de travail dans cette filière dépend directement de la matière première disponible et connaît donc des variations saisonnières. Au Gujarat, la pleine saison va de septembre à avril, la saison creuse va de juin à août. Les ouvrières proviennent de milieux socioéconomiques défavorisés où le revenu moyen mensuel par personne n'est que de 1 483 roupies (environ 30 dollars). Elles prennent ce travail pour faire vivre la famille et apportent en moyenne 42,5 % des revenus du ménage.

Les études portant sur d'autres secteurs économiques à fort taux de main-d'œuvre également tournés vers l'exportation (textile, habillement...) ont montré que les ateliers recrutent de préférence des jeunes femmes célibataires. On observe cette même tendance dans les établissements de traitement de produits de la mer. L'étude sur le Gujarat fait ressortir que l'âge moyen des ouvrières est de 25 ans et que 63,28 % des femmes interrogées avaient moins de 25 ans.

Parmi les femmes interrogées, 65 % ont été un peu à l'école mais beaucoup ont abandonné. Pour l'ensemble des femmes interrogées, 64,1 % de celles qui sont dans les ateliers de transformation et 57,14 % de celles qui sont dans les unités de prétraitement se déclarent célibataires. Et cela malgré le fait que presque toutes les ouvrières de ces unités de prétraitement viennent de la localité même où est établi leur atelier. La majorité de la main-d'œuvre n'a donc pas de responsabilités reproductives. Dans les unités de traitement, l'expérience au travail est de 2,6 années, et de 3,8 années dans les unités de prétraitement, ce qui montre que les femmes ont du mal à continuer à travailler après leur mariage.

Le recours à une grande quantité de saisonnières est l'une des façons de réduire les coûts de production et d'accroître la compétitivité à l'exportation. Des études réalisées dans d'autres pays en développement ont également noté cet usage croissant de la main-d'œuvre précaire dans les établissements qui se sont tournés vers l'exportation après la mondialisation des échanges et la concurrence internationale. Il apparaît que les femmes constituent une main-d'œuvre généralement mal payée et soumise qui aide cette filière à devenir très compétitive sur les marchés

CIFT



Trieuses au travail dans une usine de Veraval, État du Gujarat

va-t-elle de pair avec une amélioration de leurs conditions de travail ? C'est ainsi qu'une enquête a été menée dans les établissements de Veraval, au Gujarat. En 2006-2007, la part de cet État dans les exportations a été de 30,71 % en quantité et de 15,12 % en valeur. Sur ses 64 ateliers spécialisés, 22 ont obtenu l'agrément de l'UE.

En examinant la répartition de la main-d'œuvre, on constate que les femmes sont généralement confinées dans des tâches répétitives à l'atelier. Leur présence à des niveaux plus élevés, notamment des postes de décision, est négligeable. Dans les ateliers, le ratio hommes-femmes est de l'ordre de 1/1,74,

extérieurs. Le recrutement de ces travailleuses est très élastique et le renouvellement est sans cesse assuré. L'étude sur le Gujarat confirme cette observation. Elle constate que 88,39 % des ouvrières interrogées sont en emploi précaire. Les femmes qui ont un contrat permanent sont là depuis huit ans en moyenne. Mais leur ancienneté n'a pas contribué à les faire progresser dans leur emploi : la plupart continuent à travailler dans les mêmes conditions depuis tout ce temps.

Si les industriels font un grand usage de ces contrats précaires, ils n'ont à leur égard qu'une responsabilité toute partielle. Le principal responsable c'est le *contractor*, celui qui assure le recrutement. Ici apparaît le problème de la sécurité sociale. L'employeur doit prévoir un système de protection sociale (Fonds de prévoyance, Assurance nationale des salariés...) uniquement s'il s'agit d'emplois permanents. Dans le cas d'emplois précaires, l'employeur n'a pas cette obligation, un fait constaté dans la pratique par l'étude en question. C'est là une conséquence majeure de la précarisation du travail dans ce secteur. Il n'existe pas non plus de sécurité de l'emploi ou de garantie de réembauche à la saison suivante.

Les travailleuses migrantes sont une composante habituelle du secteur de la transformation du poisson et des fruits de mer. Notre étude note que 46,1 % des personnes interrogées sont des migrants, et que près des deux-tiers viennent du Kerala, ce qui marque une légère évolution par rapport aux années récentes lorsque pratiquement toute la main-d'œuvre migrante était originaire de cet État. Maintenant des gens du Tamil Nadu et d'autres régions cherchent aussi de l'embauche dans ce secteur. Environ 90 % des migrants sont des travailleurs précaires.

Les migrations de travail sont un sérieux problème, surtout pour cette main-d'œuvre non organisée, et les femmes peuvent être victimes de divers types et niveaux d'exploitation. Des études ont été réalisées dans de nombreux pays, notamment en Asie, sur les situations d'exploitation que vivent généralement les travailleurs migrants du secteur de la transformation. En Inde, ils sont protégés par la loi de 1979 portant réglementation des conditions d'emploi des travailleurs migrants inter-États. Elle concerne les établissements ou entrepreneurs qui emploient au moins 5 travailleurs inter-États et porte sur le salaire minimum, l'égalité, la santé, le logement, les vêtements de travail, l'indemnité de déplacement lors du recrutement, les frais de voyage, la discrimination sexuelle. En 1998, un tribunal prononçait un arrêt relatif aux femmes employées précisément dans ce secteur de la transformation de produits de la mer et qui semble leur donner droit à diverses prestations légales.

Le recrutement de travailleurs migrants se fait habituellement par l'intermédiaire de *contractors* ou d'agents qui sont en contact avec les usines. La loi de 1979 stipule que le *contractor* doit être en possession d'une licence en cours de validité et doit

s'assurer que les femmes perçoivent les indemnités prévues dans ce texte. Le *contractor* procède au recrutement des femmes après les négociations salariales, et c'est lui qui a l'ultime responsabilité de ces travailleurs plutôt que l'industriel. Et le salaire est généralement versé via cette personne. La présente étude relève que les femmes touchent des indemnités de déplacement et de voyage, mais les montants exacts perçus n'ont pas pu être vérifiés. Comme la plupart de ces travailleuses migrantes sont classées comme employées temporaires, elles ne peuvent prétendre à aucun autre avantage social. Elles ont simplement droit à un contrôle médical avant le démarrage de la saison, car c'est une démarche obligatoire pour tous les établissements agréés par l'UE. Des dortoirs, avec six personnes par chambre, sont prévus dans le périmètre de l'usine, et le confort est minimal : lit, espace pour ranger ses affaires personnelles...

Le salaire moyen mensuel que touchent les ouvrières des ateliers est de 2 594 roupies (environ 52 dollars) dans les unités de traitement et de 2 525 roupies (environ 50 dollars) dans les unités de prétraitement. Cela correspond au salaire minimum prévu dans la filière pêche et produits de la mer au Gujarat dans le cadre de la loi de 1948 sur le Salaire minimum. Il faut noter que ces salaires ne sont rien de plus que le minimum prescrit par la loi. Il n'a pas été observé de différences de salaires suivant le sexe dans ce secteur d'activité. Cela peut s'expliquer par le fait que les hommes et les femmes n'accomplissent pas les mêmes tâches. Les femmes traitent poissons ou fruits de mer tandis que les hommes sont à des postes de surveillance ou à des niveaux plus élevés. Ceux qui sont en bas de l'échelle sont dans la manutention, l'emballage, le transport : des travaux lourds que les femmes sont censées ne pouvoir accomplir. Il semble donc que cette ségrégation dans les tâches soit la principale raison de l'absence apparente de différentiel de salaires.

Environ 99 % des personnes interrogées estiment que l'environnement de travail s'est nettement amélioré à la suite de l'adaptation des usines aux conditions de l'exportation. L'amélioration des conditions de travail est le résultat direct des normes de qualité exigées par les pays importateurs, ce qui a obligé cette filière à agir. Les établissements agréés par l'UE sont tenus de faire passer un contrôle médical aux femmes des ateliers, carnet de santé à l'appui. C'est à l'employeur de s'en occuper dans le cadre de ses engagements sur la qualité des produits. Toutes les personnes interrogées ont confirmé qu'il y avait effectivement une visite médicale avant le démarrage de la saison. Et 58,73 % d'entre elles ont par la suite passé un contrôle mensuel, les autres évoquant un contrôle tous les deux ou trois mois.

La majorité de ces personnes disent ne pas être satisfaites de leur travail. Elles y restent à cause de la famille car l'argent qu'elles gagnent est pour elle

**Le pouvoir de négociation des ouvrières de la transformation reste faible, et elles ont du mal à résister aux producteurs qui cherchent à compresser les salaires.**

un apport indispensable. Malgré cela, elles n'ont pas leur mot à dire en matière de dépenses : dans ce domaine, c'est le père ou le mari qui décide.

Selon les Nations unies, la qualité de l'emploi et des conditions de travail dépend de plusieurs facteurs : régularité de l'emploi, protection sociale, horaire et intensité du travail, possibilités de formation et d'avancement. Des lois existent déjà pour protéger les femmes de l'exploitation et leur assurer un salaire convenable et une protection

sociale. Il faut qu'elles soient appliquées avec vigueur pour en faire bénéficier concrètement la main-d'œuvre féminine, y compris celle qui se trouve dans des emplois précaires. L'accès à l'emploi dans ce secteur de la transformation n'a guère contribué à donner plus de pouvoir aux femmes et à avancer vers l'égalité entre hommes et femmes. Leur pouvoir de négociation reste faible et elles ont du mal à résister aux producteurs qui cherchent à compresser les salaires. ❏